



SOCIETE DE TIR
LA POUDRIERE de LA FERRE
19 bis rue Jean Moulin
02800 ACHERY
Tel : 03-23-56-58-00
N° F.F.T. : 16 02 015

Objet : **Planning des tirs contrôlés en 2011**

Pour l'année 2011, la répartition des séances de tir contrôlés est la suivante :

- Période du 02/02/2011 au 27/02/2011 1° créneau
- Période du 09/03/2011 au 20/03/2011 Rattrapage
- Période du 01/06/2011 au 29/06/2011 2° créneau
- Période du 13/07/2011 au 24/07/2011 Rattrapage
- Période du 01/10/2011 au 30/10/2011 3° créneau
- Période du 09/11/2011 au 20/11/2011 Rattrapage
- Période du 14/12/2011 au 31/12/2011 Rattrapage annuel

Ces dates étant fixées, un tireur respectant les créneaux, bénéficiera de trois tir contrôlés dans les douze derniers mois lors de l'élaboration d'un éventuel dossier d'acquisition ou de renouvellement de détention d'armes de 1° ou 4° catégorie.

Ne pouvant être présent à l'une de ces séances un tireur pourra prendre contact avec le bureau pour décider d'une autre date. Ces séances seront bien entendu effectuées pendant les jours et heures d'ouverture du stand. La présentation du carnet de tir et de la licence à jour (visa médical) est impérative.

Il est rappelé, que les tirs doivent être espacés de **2 mois minimum** et qu'il doit en être fait trois dans l'année. Il est demandé aux tireurs de vérifier leur carnet de tir afin d'éviter les oublis ou les erreurs.

En cas de retard anormal une pénalité de 10 €00 pourra être appliquée.

Jacques DECLERCQ
Président de LA POUDRIERE